Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240909-BC2024-164-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/09/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 09 SEPTEMBRE 2024

RESSOURCES
COMMANDE PUBLIQUE

Approbation et autorisation de signature du marché n°2024/56 relatif à la réalisation des travaux pour la réhabilitation et l'extension de réseaux d'assainissement du hameau de Marville-les-Bois situé sur la commune de Saint-Sauveur-Marville

N°BC2024-164

Nombre de membres en exercice	**25**
Nombre de présents	**19**
Nombre de pouvoirs	**1**
Votants	**20**
Secrétaire de séance : Caroline VABRE	

L'an 2024, le 09 septembre à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 03 septembre 2024, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE LES RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Jean BARTIER (GARNAY)

Étaient excusés :
Pascal LEPETIT (OULINS), Talal ABDELKADER (DREUX), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Pierre SANIER (BU), Christian BOUCHER (CHERISY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Pouvoir :
Christian BOUCHER donne pouvoir à Nathalie MILWARD

Il a été exposé,

Le hameau de Marville-les-Bois situé sur la commune de Saint-Sauveur-Marville dispose d'un réseau d'assainissement collectif de type séparatif assurant la collecte et le transfert des eaux usées vers la station d'épuration existante située plus en aval sur le territoire communal.
Cette station d'épuration aujourd'hui vieillissante présente de nombreux dysfonctionnements et nécessite une reconstruction.
Les réseaux de collecte des eaux usées existants présentent également de nombreux défauts qui nécessitent une réhabilitation soit par l'intérieur, soit par une reprise en tranchée ouverte. Ces travaux de restructuration des réseaux d'assainissement sont nécessaires afin de limiter les apports d'eaux claires parasites et d'eaux pluviales dans le réseau ainsi que pour améliorer le fonctionnement hydraulique de celui-ci en cohérence avec le dimensionnement de la future station d'épuration.
Une extension du réseau de collecte au niveau de la rue de Morterre est également envisagée conformément au zonage de cette rue en « assainissement collectif ».

L'opération de travaux comprend ainsi :
- la construction d'une nouvelle station d'épuration de type filtre planté de roseaux ;
- la réhabilitation des réseaux existants par l'intérieur et/ou en tranchée ouverte ;
- l'extension du réseau au niveau de la rue de Morterre.

Une première consultation a été effectuée en début d'année 2024 avec les deux lots suivants :
- lot n°1 : réhabilitation et création de réseaux d'assainissement d'eaux usées ;
- lot n°2 : création de station d'épuration de type filtre planté de roseaux.
Le lot n°1 de cette consultation a été abandonné en raison de la volonté de la Communauté d'agglomération de modifier certaines caractéristiques du cahier des charges afin de limiter le montant des travaux.
Le lot n°2 a été attribué à la société ERSE pour un montant global et forfaitaire de 575 000 € HT pour une durée de 7 mois comprenant 2 mois de période de préparation et 5 mois de délai d'exécution des travaux.
La présente consultation correspond à la relance du lot n°1. Celle-ci a été effectuée sous la forme d'une procédure adaptée le 03 juin 2024 et donnera lieu à la conclusion d'un marché ordinaire à prix unitaires.

Le marché se compose d'une tranche ferme et de deux tranches optionnelles comme suit :
- tranche ferme : travaux de réhabilitation des réseaux par l'intérieur et par remplacement en tranchée ouverte avec pose des nouveaux réseaux à côté des réseaux existants et création d'une canalisation eau potable ;
- tranche optionnelle n°1 : travaux de réhabilitation des réseaux par remplacement en tranchée ouverte avec pose des nouveaux réseaux en lieu et place de l'existant ;
- tranche optionnelle n°2 : travaux d'extension des réseaux au niveau de la rue de Morterre.

Le marché prend effet à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage pour une durée de 8 mois, comprenant 2 mois de période de préparation et 6 mois de délai d'exécution des travaux.

À l'issue de la consultation, trois groupements ont remis un total de huit offres, la consultation étant ouverte aux variantes.

Après analyse des offres conformément aux critères annoncés dans le règlement de la consultation, la Commission des marchés à procédure adaptée (CoMAPA) réunie le 02 septembre 2024 a émis un avis favorable à l'attribution du marché au groupement composé des sociétés SARC (mandataire), EUROVIA (co-traitant), HABERT (co-traitant), SOGEA (co-traitant), ATEC (co-traitant) pour un montant estimatif de 1 786 269,60 € HT.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;
VU le code de la commande publique ;
VU le 4° de la délibération n°2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021, tel que modifié par la délibération n°CC2023-078 du conseil communautaire du 22 mai 2023 attribuant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire en matière de marchés publics pour prendre toute décision concernant l'attribution et/ ou la conclusion des marchés de travaux et des accords-cadres d'un montant initial au moins égal à 1 000 000 € HT quelle que soit la procédure mise en œuvre ainsi que toute décision

concernant leurs avenants supérieurs au seuil fixé à l'article R. 2194-8 du code de la commande publique, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
VU le PV de la CoMAPA réunie le 02 septembre 2024.

VU le rapport d'analyse des offres ;
VU le projet de marché consultable.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : ATTRIBUE le marché n°2024/56 relatif à la réalisation des travaux pour la réhabilitation et l'extension de réseaux d'assainissement du hameau de Marville-les-Bois situé sur la commune de Saint-Sauveur-Marville, au groupement composé des sociétés SARC (mandataire), EUROVIA (co-traitant), HABERT (co-traitant), SOGEA (co-traitant), ATEC (co-traitant) pour un montant estimatif de 1 786 269,60 € HT décomposé comme suit :
- tranche ferme : travaux de réhabilitation des réseaux par l'intérieur et par remplacement en tranchée ouverte avec pose des nouveaux réseaux à côté des réseaux existants et création d'une canalisation eau potable : 1 381 401,60 € HT
- tranche optionnelle 1 : travaux de réhabilitation des réseaux par remplacement en tranchée ouverte avec pose des nouveaux réseaux en lieu et place de l'existant : 124 063,80 € HT
- tranche optionnelle 2 : travaux d'extension des réseaux au niveau de la rue de Morterre : 280 804, 20 € HT.

Et pour une durée de 8 mois comprenant 2 mois de période de préparation et 6 mois de délai d'exécution des travaux.
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 19/09/2024

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 19/09/2024

Gérard SOURISSEAU
Président

Caroline VABRE
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.